

*Chères Villardes, chers Villards,*

A l'approche de l'été, j'ai le plaisir de vous informer que le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de renouveler l'opération « Aide aux vacances d'été » à destination des enfants de la commune pour des vacances en famille.

Cette action pourra être mise en œuvre sous réserve des contraintes qui pourraient s'imposer notamment en matière sanitaire .

En fonction de vos projets et sous conditions, vous pouvez bénéficier gratuitement, pour juillet et août, soit de 4 entrées à la piscine et 4 entrées au cinéma de Villefontaine, soit de la « formule vacances » pour des séjours avec hébergement.

Les conditions d'octroi de ces aides sont précisées dans ce fascicule.

J'attire particulièrement votre attention sur les dates d'instruction et de remise des justificatifs ainsi que sur la nécessité de fournir l'ensemble des documents nécessaires dans les délais impartis.

À défaut, aucune aide ne pourra être accordée.

Le CCAS reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous souhaite par avance un très bel été !

**Maryse LORIOT-CARNIS**  
Vice-Présidente du C.C.A.S.

## Conditions de l'aide aux vacances

Pour la période des vacances scolaires d'été 2021 :

- Les enfants doivent avoir **moins de 21 ans** et être scolarisés à la date de la demande et résider sur Villefontaine.
- Le quotient familial doit être **inférieur ou égal à 590 €**.
- Les demandes doivent être effectuées exclusivement sur rendez-vous préalable par téléphone au 04 74 96 70 35 auprès de l'accueil du CCAS du mardi au vendredi aux horaires d'ouverture habituels, à partir du **mardi 1<sup>er</sup> juin 2021** et jusqu'au **vendredi 18 juin**. **Passé ce délai, aucune demande ne sera traitée.**
- Choix entre la formule 1 « piscine et cinéma » ou la formule 2 « vacances ».

## 1) FORMULE « PISCINE ET CINÉMA »

(à compter du 7 juillet et jusqu'au 31 août 2021)

Pour les jeunes qui ne bénéficient pas de la formule « vacances », le Centre Communal d'Action Sociale finance des entrées à la piscine de Saint-Bonnet et au cinéma Le Fellini.

### > Entrées Piscine



4 entrées par enfant scolarisé et 4 entrées pour le parent qui accompagne un enfant de moins de 12 ans.

A noter que l'entrée piscine est gratuite pour tous les enfants de moins de 3 ans accompagnés d'un adulte.

### > Entrées Cinéma



4 entrées par enfant scolarisé et 4 entrées pour le parent qui accompagne un enfant de moins de 12 ans dans la même salle de projection

## Infos Pratiques



- 2 Photos d'identité couleur obligatoires à fournir
- En cas de non-respect des règlements intérieurs de la piscine et du cinéma, les cartes pourront être retirées.
- Remise de cartes piscine et cinéma à l'issue du rendez-vous pour les dossiers complets.

Des mesures particulières quant aux modalités d'accès ou de réservations préalables peuvent s'imposer. Renseignez-vous auprès de la piscine ou du cinéma.

## 2) FORMULE « VACANCES »

Pour les enfants villards qui partent en vacances en France ou à l'étranger si les conditions le permettent, une aide pourra être octroyée par le CCAS sur la facture d'hébergement (hors transport ou autres dépenses), de type :

- Colonie
- Village Vacances Famille (V.V.F)
- Location
- Camps
- Camping
- Gîte



## CONDITIONS

Dans la limite de 14 jours et sous réserve impérative des justificatifs de séjour, une aide est fixée à :

. 5 € par jour et par enfant, pour un quotient familial inférieur ou égal à 381 €,

. 3 € par jour et par enfant, pour un quotient familial de 382 € à 590 €.

Les séjours au sein de la famille ou chez des particuliers ou organisé par un service de la commune de Villefontaine ou d'une autre commune sont exclus.

L'aide accordée ne pourra pas être supérieure aux factures acquittées d'hébergement et au reste à charge pour la famille.

L'aide est versée au prestataire d'hébergement ou à la famille sur présentation obligatoire des justificatifs de factures acquittées d'hébergement, de l'attestation de présence des enfants signée par le responsable du lieu du séjour, d'un RIB, et tout justificatif nominatif du départ et retour du ou des enfants concernés.

**Attestation et justificatifs à retourner impérativement avant le 30 septembre 2021.**

## CONSTITUTION DES DOSSIERS

### PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES À L'INSTRUCTION

- Livret de famille copie de l'identité de chaque enfant  
Ou  
Pièce d'identité valide de chaque enfant  
Ou  
Acte de naissance de - 3 mois. Si acte de naissance de + de 3 mois, joindre une attestation de scolarité

- Justificatif de garde d'enfants pendant l'été (jugement,...) pour le parent Villard en cas de divorce ou de séparation

- Certificat de scolarité pour les enfants de + de 16 ans (enfant né à partir du 01/01/2005 et jusqu'au 01/09/2000)  
Certificat de scolarité pour les enfants de - de 3 ans rentrée scolaire 2020/2021

- Justificatif de domicile sur Villefontaine de - de 3 mois (prise en compte des justificatifs à compter du mois de mars 2021). Fournir une copie d'une quittance de loyer, ou à défaut une facture de téléphone ou eau ou énergie du domicile  
Attention : un échéancier ne fait pas office de facture

- Attestation CAF avec le Quotient Familial de - de 3 mois (prise en compte des justificatifs à compter du mois de mars 2021) notifiant les ayants droits (aucun QF ne sera pris en compte après le 30/06/2021)  
Ou  
Avis d'imposition : avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 + les 3 derniers bulletins de salaire du parent gardien ou du couple  
Attention : une déclaration pré-remplie des impôts n'est pas un avis d'imposition

Attention : un échéancier ne fait pas office de facture

- RIB de la famille pour la « Formule Vacances »  
2 photos d'identité couleur par personne pour les cartes piscine et cinéma

- Hébergés ADOMA ou ADATE fournir une attestation de la structure en précisant le lieu d'hébergement et le certificat de scolarité des enfants



## CONTACTEZ-NOUS

Le Centre Communal d'Action Sociale  
de Villefontaine est ouvert :

du mardi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

56, rue du Midi  
38090 VILLEFONTAINE

Tél : 04 74 96 70 35  
Fax : 04 74 96 70 40

Courriel : [ccas@mairie-villefontaine.fr](mailto:ccas@mairie-villefontaine.fr)  
Site : [www.villefontaine.fr](http://www.villefontaine.fr)

**villefontaine**  
Centre Communal d'Action Sociale

# VACANCES D'ÉTÉ 2021



**L'AIDE**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION**  
**SOCIALE DE VILLEFONTAINE**

**villefontaine**  
Centre Communal d'Action Sociale